

Paris, le 26 septembre 2019

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Madame Florence DUBO
Cheffe de Service
Adjointe au Directeur Général des Ressources
Humaines pour les questions transversales
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Regnault
75013 Paris

Madame la Directrice Adjointe,

Lors de l'audience de janvier 2019, nous avons rappelé notre demande de régularisation des textes concernant la situation des collègues, qui détachés ou intégrés dans le corps des PsyEN, ne perçoivent plus l'IDPE. En effet lors de la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, le ministère s'était engagé à ce que le versement de cette indemnité soit maintenu.

Depuis cette date et en l'absence du non versement de cette indemnité, une psychologue de l'Éducation nationale de l'académie de Nice a saisi la médiatrice de la république. Cette dernière recommande, en page 155 de son rapport au paragraphe ReMEDIA 18-16 : qu'il est nécessaire de « garantir à chaque psychologue de l'Éducation nationale un régime indemnitaire au moins équivalent à celui dont il bénéficiait dans son corps précédent ».

Le SNUipp vous interpelle à nouveau pour avoir des précisions sur l'avancée de ce dossier, qui est à présent en suspens depuis 2 années et qui fragilise la situation financière de certains de nos collègues.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Adjointe, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU

